

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

**EXCUSÉE :** Madame ARBORE

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2024.01.24**

**CLUB LOISIRS ANIMATIONS POUR PERSONNES ÂGÉES (CLAPA) :  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

(Rapporteur : Patricia GRIMAL)  
Nomenclature :8.2 : Action sociale

La commune d'Ambérieu en Bugey par l'intermédiaire du CCAS ou de manière directe a toujours manifesté son soutien aux actions d'animation et de solidarité envers les personnes âgées du territoire.

Cette volonté a été renforcée avec l'adhésion de la Ville en 2015 à la démarche « Ville Amie Des Aînés » (VADA).

Considérant que le CLAPA démontre une volonté de créer du lien social auprès de ce public, il est proposé de formaliser, par une convention, les engagements de chacune des parties afin de renforcer une relation partenariale forte et de faciliter l'accomplissement de ces objectifs partagés.

La Commission Municipale **Cohésion sociale et Solidarité**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Intergénérationnel – Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes** lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe, de partenariat afin de permettre à l'association d'accomplir dans les meilleures conditions ses activités ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Club Loisirs Animations pour Personnes Agées (CLAPA) et tous les documents en découlant (avenants).

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 MARS 2024

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy blue ink signature.

Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'JR', is written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN).A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a rectangular box containing reception information. The box contains the following text: "Accusé de réception en préfecture", "001-21010046;20240315-DEL\_2024\_01\_24-DE", "Date de télétransmission : 19/03/2024", and "Date de réception préfecture : 19/03/2024".